

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles**

Band (Jahr): **26 (1892)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Rameau de Sapin.

Neuchâtel, le 1^{er} Février 1892.

Ce journal paraît une fois par mois.

On s'abonne chez M^{le} Prof. Fritz Tripet, à Neuchâtel, au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3 pour l'étranger.
Abonnement pris dans les Bureaux de Poste, au prix de fr. 2.60 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger.

ENCORE LES BLOCS ERRATIQUES

Nous avons dit précédemment les raisons qui nous font considérer l'étude des dépôts glaciaires en général et celle des blocs erratiques en particulier, comme utile et intéressante au premier chef. Disons maintenant un mot des différentes catégories de blocs qu'il importe de préserver d'une destruction imminente.

Evidemment nous rangerons en premier lieu, parmi les plus intéressants ces rares blocs disséminés aux extrêmes limites de l'extension des glaciers de jadis, en particulier ceux qui occupent les hautes altitudes de notre Jura (Mont Damin, par exemple) ou les vallées les plus éloignées des Alpes (Vallée du Doubs, par exemple).

En second lieu, nous voudrions voir protéger ceux qui sont d'une roche rare, d'une espèce localisée dans les Alpes à des affleurements restreints de quelques Kilomètres carrés et dont la nature même indique ainsi, exactement, la provenance. Ces blocs, très caractéristiques, d'une région alpine restreinte, étaient nombreux autrefois dans le canton de Fribourg, où ils ont disparu, malheureusement, les uns après les autres. Chez nous ils sont rares et ce fait seul semble les désigner à notre sollicitude.

Les blocs de volume considérable, ainsi que ceux qu'on rencontre quelquefois perchés sur les escarpements, dans des positions d'équilibre presque instable, constituent une troisième catégorie de blocs intéressants. Ne sont-ce pas eux qui parlent le plus éloquemment en faveur de la théorie glaciaire.

Enfin, nous désirons le maintien des quelques restes de blocs qui nous ont apporté des Alpes les germes d'une flore étrangère au Jura et sur lesquels on retrouve encore à l'heure qu'il est des plantes alpines.

Enfin, n'oublions pas les "pierres à écuelles", les "menhirs" ou pierres dressées, et tous les blocs qui paraissent avoir servi aux habitants préhistoriques de notre contrée. Sans doute, beaucoup de ces soi-disant monuments préhistoriques n'en sont pas, mais ce n'est pas une raison pour refuser à ceux qui le sont, fort probablement, une part de nos mesures protectrices.

En résumé, nous voudrions savoir une fois pour toutes à l'abri des spéculations :

1^{re}) Les blocs des hautes altitudes du Jura et les blocs isolés des régions les plus extérieures atteintes par les glaces, c'est-à-dire des régions dans lesquelles les blocs sont rares;

- 2°) Les blocs d'une espèce de roche peu répandue et de provenance localisée ;
- 3°) Les gros blocs et les blocs perchés ;
- 4°) Les blocs portant des colonies de plantes alpines ;
- 5°) Les blocs qui doivent être considérés comme monuments préhistoriques.

* *

Dans notre dernier article, nous avons dit que la Société neuchâteloise des Sciences naturelles avait entrepris de dresser un catalogue des blocs erratiques du canton. Il est évident que les cinq membres composant la Commission constituée *ad hoc* par la Société ne viendraient pas à bout de leur tâche, s'ils ne pouvaient espérer recevoir de tous côtés des renseignements, au moins sur la situation des blocs.

Leur répartition est chose très irrégulière : ici ils sont légion, là on peut parcourir le pays une journée entière presque sans en voir un seul. Dans ces circonstances, le concours de toutes les personnes s'intéressant aux choses de la nature et particulièrement le concours de celles dont les occupations impliquent une connaissance détaillée de certaines parties du pays, sera précieux ; car, répétons-le, c'est avant tout sur la situation, puis sur les dimensions des blocs que la Commission demande à être renseignée. Cette situation une fois connue, ce sera à la Commission à se transporter sur les lieux, à fixer la nature des blocs signalés et à voir s'ils présentent quelque utilité ou quelque intérêt. A cette occasion, nous rappellerons que la situation d'un bloc se détermine et se décrit facilement à l'aide des accidents de terrain, des cultures, des chemins ou des localités avoisinantes : en voici un exemple tiré du Rameau de Sapin de 1868 :

"À la Côte-aux-Fées" - dit M^r H. A. Bèguin - "on en trouve... sur le versant nord de la montagne. Ils sont près d'une petite source, au bord du sentier qui mène des Bolles-de-l'Eglise au hameau de Derrière-le-Crêt"... C'est là ce qu'on demande avant tout, qu'on nous donne encore les dimensions et le renseignement sera presque complet. Aussi M^r Bèguin continue-t-il : "...S'un, le plus gros, a la forme d'une pyramide triangulaire : sa base est engagée dans la terre. Il mesure 3 pieds de longueur, 2, 2 de largeur, 3, 7 de hauteur en comptant la partie engagée dans le sol." Voilà assurément une description aussi complète que peut la donner un laïque en géologie.

Une circulaire que la Société des Sciences naturelles fera répandre en temps voulu donnera les noms des membres auxquels les renseignements peuvent être transmis.

En attendant, que chacun recueille ses souvenirs et soit prêt aux premiers beaux jours à aller faire sur le terrain de nouvelles conquêtes.

I. D. P.

L' IBÉRIDE TROMPEUSE

(IBERIS DECIPIENS. JORD)

Ce n'est pas une plante nouvelle pour la flore du Jura que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs du Rameau de Sapin ; il y a bien longtemps qu'elle est connue : le grand naturaliste Haller la signalait déjà à la côte de Storaigue dans son Histoire des plantes indigènes de la Suisse (1768) et Gaudin l'indique au même endroit dans son Flora helvetica (1829). Godet la cite dans sa Flore du

Jura et tous les botanistes neuchâtelois l'ont récoltée soit à Noiraigue, soit au Champ-du-Moulin ou au-dessous de Boudry. Mais il paraît que l'*Iberis* en question n'est pas du tout l'*Iberis amara* L., avec lequel il a été confondu jusqu'ici, mais bien une espèce voisine, une forme affine, nommée *Iberis decipiens* par le célèbre botaniste lyonnais Jordan, le chef d'une école de naturalistes

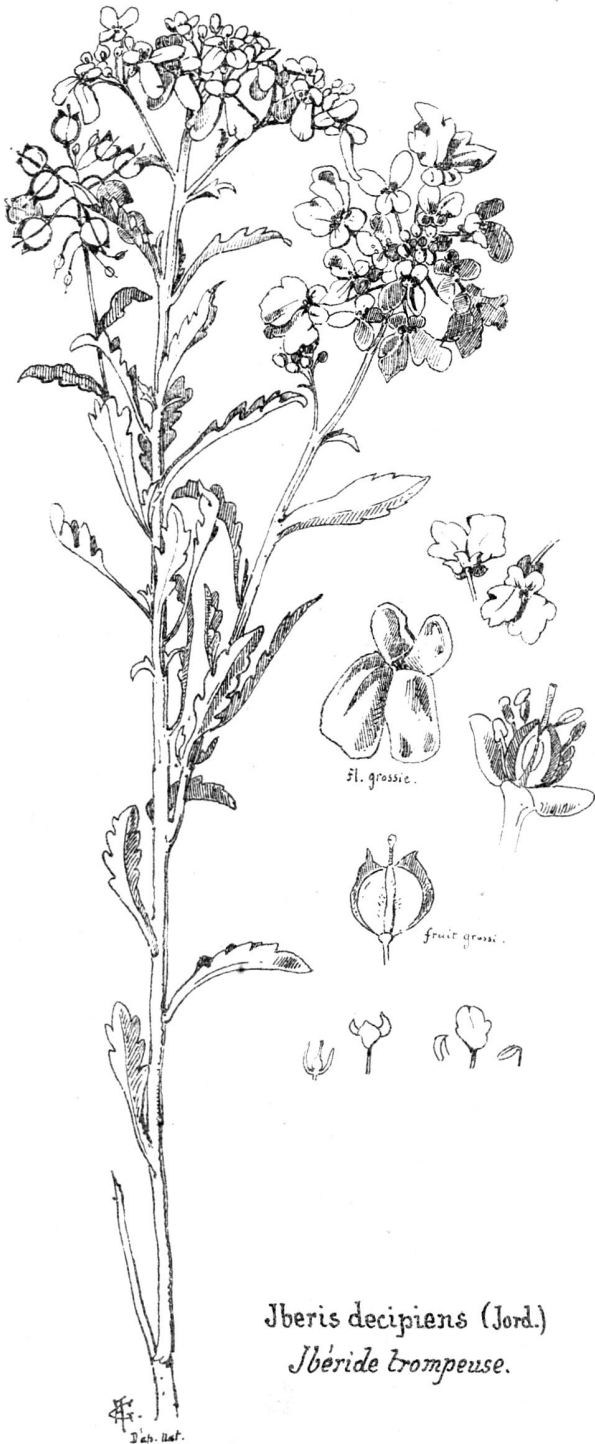
qui a démembré les anciens types linnéens en créant à leurs dépens de nouvelles espèces basées sur des caractères plus ou moins constants et d'une valeur scientifique plus ou moins contestable.

L'*Ibér*ide trompeuse a été décrite par M^r Jordan sur des exemplaires provenant de Nantua, Département de l'Ain. C'est M. Genty, de Dijon, qui a reconnu le premier l'identité de la plante de Noiraigue avec celle de Nantua. Nous avons des motifs sérieux pour rapporter à cette même forme l'*Ibér*ide qu'on rencontre si fréquemment sur la grève du lac de Neuchâtel, entre Concise et Corcelettes; des exemplaires cueillis par M^r Gaillon, pharmacien à Concise, confirment notre première impression.

Nous reviendrons plus tard sur ce sujet; en attendant, nous donnons ici la diagnose de l'*Iberis decipiens* d'après M^r Jordan :

"Rameaux fructifères modérément allongés; sépales ovales, souvent violacés; pétales oblongs-ovales; silicules suborbiculaires, à peine un peu étroites à la partie supérieure, ailes égalant au moins la largeur des valves et entourant la silicule entière d'un rebord quelque peu large, lobes de l'échancrure ovales-subaigus, formant un angle aigu et dépassés par le style; feuilles vertes, un peu concaves, ciliées-hispides, étalées, les inférieures ovales-oblongues, rétrécies en pétiole, toutes les autres oblongues-lancéolées, obtuses, atténuées à la base, élégamment crénelées-dentées, à 3-4 dents de chaque côté; tiges, 1 ou plusieurs, dressées, rameuses à l'extrémité; rameaux simples, dressés en corymbes; racine bisannuelle."

Les *Iberis* appartiennent à la famille des Crucifères; on en cultive plusieurs espèces pour leurs fleurs. Celle qui fait le sujet de ces lignes a été



Iberis decipiens (Jord.)
*Ibér*ide trompeuse.

remarquée déjà par M^r. le D^r. H. Christ, qui la signale comme suit dans son ouvrage classique sur "La flore suisse et ses origines":

"Une plante qui paraît se trouver chez nous dans deux conditions, c'est-à-dire aussi bien comme plante sauvage que comme plante accidentelle accompagnant les cultures, c'est l'*Stelis amara*, espèce très disséminée, du Midi jusqu'en Autriche, au Sud de l'Allemagne et en Belgique, qui par places est assez abondante dans nos cantons occidentaux, jusqu'à Dôle, mais qui s'y trouve exclusivement dans les champs de blé. Koch ne l'indique également pour toute l'Allemagne que dans les champs et les terres cultivées. Cette plante se trouve au pied des grands rochers du Val-de-Travers, au-dessous de Noiraigue, dans une circonscription assez étendue et dans des conditions entièrement différentes de celles où on la rencontre habituellement. Là, elle apparaît comme plante des éboulis rocaillieux, absolument comme ses congénères des Alpes méridionales."

"Pourquoi n'admettrait-on pas que cette station, qui diffère si essentiellement de toutes les autres, est la dernière étape du côté du Nord, où la plante se trouve dans ses conditions primitives et conformes à celles de ses contrées d'origine, et que partout ailleurs elle ne se trouve dans nos champs que comme plante accidentelle, introduite avec les blés?"

Fritz Tripet.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

(OCTOBRE - DÉCEMBRE 1891)

	Neuchâtel			Chamont			Colombier			Le Locle		Chaux-de-Fonds	
	Octobre	Novemb.	Décemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	Novemb.	Décemb.	Octobre	Décemb.
Température moyenne du mois	C+9,77	+3,3	+1,35	C+7,96	+1,43	+0,65	+10,15	+7	+2,5	+0,3	-0,5	+7,2	-0,27
La température moyenne la plus élevée a été observée le	15+13,7	18+9,1	31+9,3	1+15,3	19+10,4	6+6,8	1+13,6	10+12,3	31+9,3	18+6	30+6	-	13+4,4
"....." la plus basse	31-0,3	8-2,1	22-8,8	31-5,4	7-5	21-11,5	31-0,6	28+4	21-6,3	29-6,5	20-11,6	-	22-13,7
La température la plus élevée a été observée le	1+19	11+11,7	31+10,7	1+19,5	19+14	6+10	1+17	4+20	31+12	25+9,5	13+9	1+20	-
"....." la plus basse	31-2,8	8-6,5	22-11,3	31-8	7-7	21-14,6	31-1	6-0	21-9	30-11,5	22-14,5	31-7,5	-
Vent dominant	Eclairci au N.O. le 26	N.E.	S.O.		O.		N.E.	N.O.	N.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Eau tombée, en millimètres	de 6 h. à 8 h. du s. et lende-main, à la fin du mois, très forte bise du N.E.	98	91,3								75		
Neige tombée, en centimètres			Premiers flocons de neiges les 17 et 18.		Première neige le 11 Novembre		Givre sur la montagne le 28.			15 1 ^{re} neige la nuit du 11 au 12.	20 Eclairci le 6.		48 Flux de étoiles filantes du 17-22.

Albin Guinand.

VARIÉTÉS

Du 13 Juillet 1670.

Il est ordonné au s^r De la Cour Recev^r des parties casuelles de délivrer à Antoine Borel de louer neuf livres faibles, à lui gratuitement accordés pour avoir tué 3 loups.

(Extrait des Manuels du Conseil d'Etat relatif aux carnassiers.)

Par M. Tripet.